



Ces dispositions assurent une qualité minimale pour le consommateur et facilitent le fonctionnement du marché intérieur et les échanges internationaux.

#### Les systèmes de certification

Les systèmes privés et nationaux de certification de la qualité des produits agricoles et des denrées alimentaires garantissent que certaines caractéristiques concernant le produit ou la méthode de fabrication définies dans le cahier des charges ont été respectées.



Ces systèmes couvrent un large éventail de mesures appliquées à différents stades de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Ils peuvent fonctionner au niveau inter-entreprises ou entre les entreprises et les consommateurs. Ils peuvent faire usage de logos mais beaucoup ne le font pas, notamment au niveau inter-entreprises.



Les systèmes de certification pour les produits agricoles et les denrées alimentaires existant dans l'Union européenne portent aussi bien sur le respect de normes de production obligatoires que sur des exigences supplémentaires concernant la protection de l'environnement, le bien-être animal, les caractéristiques organoleptiques, le commerce équitable ou autre.

Les responsables de ces systèmes sont eux aussi très différents: agriculteurs ou pouvoirs publics, mais aussi organisations non gouvernementales, groupes d'intérêt ou détaillants.

La Commission envisage d'élaborer des lignes directrices afin d'arriver à une harmonisation de ces systèmes et d'empêcher que les consommateurs ne soient induits en erreur.

Pour plus d'information sur la politique de qualité de l'Union européenne:  
[http://ec.europa.eu/agriculture/quality/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/quality/index_fr.htm)

IP/09/1593

# Newsletter

2010



## LES PRODUITS AGRICOLES AOP ET IGP: Un chiffre d'affaires de 14,2 milliards d'euros pour plus de 800 produits

Le chiffre d'affaires des AOP et IGP des produits agricoles a été estimé pour l'année 2007 à 14,2 milliards d'euros au stade de l'expédition. C'est le résultat d'une étude lancée par la Direction Générale Agriculture et Développement Rural de la Commission européenne.

Cette étude, réalisée en 2008, porte sur les 820 produits repris à cette date dans le registre européen des indications géographiques pour les produits agricoles (hors vins et alcools, mais incluant la bière).

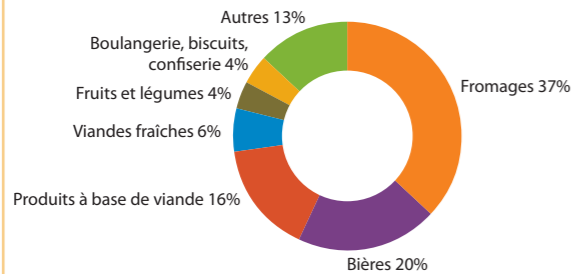
L'étude signale une croissance constante du chiffre d'affaires de ces AOP et IGP entre 2005 et 2007, avec une pause pour les AOP en 2006.

On estime par ailleurs que 30% des AOP et IGP exportent une partie de leur production hors de l'Union européenne, pour une valeur de 700 millions d'euros. L'étude montre la progression des exportations des AOP et IGP, tant en nombre (+ 9% entre 2005 et 2007) qu'en valeur (+ 17% pour la même période).

### Des fromages aux produits de la mer...

Les fromages représentent un tiers du chiffre d'affaires considéré. 8% des fabrications fromagères de l'UE (soit 3 à 4% de la production mondiale) est sous dénomination protégée. Parmi les produits bénéficiant d'une appellation, on trouve entre autre le Grana Padano, le Comté, le Queso Manchego ou la Feta.

% du chiffre d'affaires total des AOP/IGP pour les produits agricoles



Les bières IGP représentent en volume près de 5% de la consommation européenne de bière (Münchener Bier, Českobudějovické Pivo...).

Les produits à base de viande sont essentiellement représentés par des salaisons sèches telles que le Prosciutto di S. Daniele ou le Schwarzwälder Schinken.

Les viandes fraîches, en quatrième position, ont pour principaux représentants (en chiffre d'affaires) le Scotch Beef, le Welsh Lamb, la Ternera de Galicia et quelques volailles françaises,

Pour les fruits et légumes, les produits concernés sont des spécialités locales, de notoriété souvent ancienne, liées à leur zone de production par les conditions naturelles. Mais leur valeur unitaire faible explique leur cinquième position.

L'essentiel des dénominations de produits de la boulangerie et confiserie sont des IGP, principalement des pâtisseries allemandes.

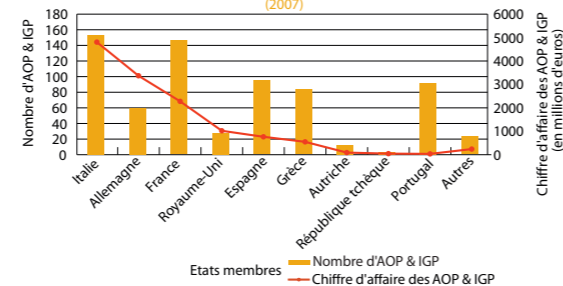
Avec seulement 9 appellations, le secteur de la pêche est un secteur où la valeur varie de manière considérable. Son produit le plus emblématique est le Scottish Farmed Salmon.

### ...dans 18 pays européens

Les principaux pays en valeur de la production sous indication géographique sont l'Italie (33% du total), l'Allemagne (25%), la France (17%) et le Royaume-Uni (8%). Le reste est dominé par l'Espagne avec 833 millions d'euros (6%), la Grèce avec 606 millions d'euros (4%) et l'Autriche avec 123 millions d'euros (1%).

Le nombre de dénominations dans un pays n'est cependant pas corrélé avec l'importance du chiffre d'affaires. Ainsi le Portugal a de nombreuses dénominations, principalement dans les fruits et légumes, mais d'un faible poids économique. A l'inverse, le Royaume-Uni a un chiffre d'affaires par appellation très élevé, du fait de ses appellations de viandes et de poissons.

Nombre d'AOP & IGP et leur chiffre d'affaires par Etat membre (2007)



La grande majorité des indications géographiques des pays ayant adhéré à l'Union européenne depuis 2004 ont été enregistrées après 2007. Le chiffre d'affaires de ces indications géographiques n'apparaît donc que très partiellement dans les chiffres présentés. Toutefois, un total de 28 indications géographiques avait été enregistré pour ces pays en 2008.

### Qu'est-ce qu'une AOP, une IGP ou une STG ?

L'Union européenne dispose de trois systèmes pour promouvoir et protéger les désignations des produits agricoles et denrées alimentaires de qualité:



■ **AOP (Appellation d'Origine Protégée):** désigne la dénomination d'un produit dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté.



■ **IGP (Indication Géographique Protégée):** désigne des produits agricoles et des denrées alimentaires étroitement liés à une zone géographique, dans laquelle se déroule au moins leur production, leur transformation ou leur élaboration.



■ **STG (Spécialité Traditionnelle Garantie):** met en valeur la composition traditionnelle d'un produit ou son mode de production traditionnel.

Ces systèmes favorisent la diversification de la production agricole, protègent les dénominations de produits contre les usurpations et imitations, et aident les consommateurs en les informant sur les caractéristiques spécifiques des produits.

La liste des noms enregistrés (plus de 870 à la fin de l'année 2009) est disponible dans la base de données DOOR: [http://ec.europa.eu/agriculture/quality/database/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/quality/database/index_fr.htm)

Pour plus d'information sur les AOP, IGP et STG: [http://ec.europa.eu/agriculture/quality/schemes/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/quality/schemes/index_fr.htm)

### L'agriculture biologique



L'agriculture biologique est une **méthode de production agricole** qui offre au consommateur une nourriture savoureuse et authentique tout en respectant les cycles naturels des plantes et des animaux.

Elle se fonde sur un certain nombre de principes et de pratiques pour ramener au minimum notre impact sur l'environnement, en travaillant la terre de manière aussi naturelle que possible.

Elle fait également partie d'une **filière d'approvisionnement** plus étendue qui comprend la préparation des aliments, la distribution, le commerce de détail et les consommateurs.

Quand vous achetez une pomme bio au supermarché ou restaurant, vous avez l'assurance qu'ils ont été produits selon des règles strictes, notamment de respect de l'environnement.

Pour en savoir plus sur l'agriculture biologique: [www.organic-farming.eu](http://www.organic-farming.eu)

### Les normes de commercialisation

Les normes de commercialisation européennes remplacent les diverses normes nationales. Elles **incitent les agriculteurs à mettre sur le marché des produits de qualité** déterminée, conformes aux attentes des consommateurs, et permettent une comparaison des prix entre produits d'une qualité équivalente. Elles sont obligatoires pour la plupart des produits agricoles et établissent la définition et les catégories des produits, les caractéristiques minimales à respecter et certaines exigences concernant l'étiquetage.